

INCAMAIL

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales IncaMail (ci-après CG IncaMail) règlent les rapports entre les clientes/clients (ci-après la cliente/le client) et Poste CH Communication SA (Wankdorfallee 4, 3030 Berne, Suisse; ci-après la Poste) concernant l'utilisation de la prestation IncaMail Web-Interface et des prestations qui y sont liées (ci-après IncaMail).

Les CG IncaMail s'appliquent à l'utilisation privée et commerciale. Sont considérées comme des clientes/clients également les personnes autorisées à utiliser IncaMail en vertu de contrats conclus entre un tiers (p. ex. l'employeur) et la Poste.

Avec chaque utilisation d'IncaMail, et notamment avec l'inscription, la cliente/le client accepte les CG IncaMail.

2. Description de la prestation

La description de la prestation actuellement en vigueur pour IncaMail peut être consultée sur www.poste.ch/incamail.

3. Conditions de participation et d'utilisation

3.1. Utilisation sans inscription

Sans inscription, il est possible, d'une part, de lire les messages IncaMail au moyen du code de sécurité et, d'autre part, d'envoyer des messages, par le biais d'une boîte aux lettres virtuelle, aux clientes/clients IncaMail qui ont activé cette prestation. Avec la confirmation en ligne de la cliente/du client, le contrat conclu aux fins d'une utilisation sans inscription entre en vigueur sans autres formalités. Pendant une période de 180 jours à compter de la dernière utilisation, les clientes régulières/clients réguliers ne doivent pas accepter une nouvelle fois les CG si celles-ci restent inchangées.

La Poste peut à tout moment étendre ou restreindre l'utilisation sans inscription, à condition que les modifications ou les différences, compte tenu des intérêts de la Poste, soient acceptables pour la cliente/le client.

3.2. Utilisation avec inscription

Pour ouvrir un compte IncaMail et pouvoir ainsi utiliser IncaMail, la cliente/le client doit s'inscrire une seule fois auprès de la Poste, sur www.incamail.com, en indiquant son adresse de courrier électronique et son adresse postale. La cliente/Le client recevra ensuite à son adresse e-mail un code d'activation au moyen duquel elle/il devra vérifier, vis-à-vis de la Poste, ses propres données dans un délai de 30 jours. La Poste peut renoncer à la vérification pour les clientes/clients qui ont déjà fait l'objet d'un contrôle par d'autres moyens (p. ex. inscription SuisseID).

L'inscription en ligne représente une offre juridiquement contraignante de la cliente/du client de conclure un contrat d'utilisation d'IncaMail. Le contrat d'utilisation n'est réputé conclu qu'au moment de l'activation par la Poste du compte IncaMail. Auparavant, l'utilisatrice/l'utilisateur doit confirmer son compte client vis-à-vis de la Poste au moyen d'une vérification.

La Poste peut exceptionnellement autoriser des prestataires tiers à recevoir des inscriptions à IncaMail. La Poste garantit que les prestataires tiers autorisés ne disposent d'aucun accès au compte IncaMail de la cliente/du client. La liste des prestataires tiers autorisés peut être consultée sur www.poste.ch/incamail.

La Poste se réserve le droit, sans indication de motifs, de refuser une demande d'inscription ou de n'octroyer qu'un accès restreint à IncaMail (p. ex. uniquement réception de messages).

3.3. Informations des clientes/clients

La cliente/Le client est tenu(e), lors de son inscription et de toute autre utilisation (p. ex. changement d'adresse), de fournir des informations complètes et véridiques, et de veiller à ce que toutes les informations soient toujours correctes et actuelles.

3.4. Accès à IncaMail

3.4.1. Généralités

L'accès à IncaMail se fait sur www.incamail.com, auprès du Login Centre clientèle de la Poste (ci-après: Login Centre clientèle) sur www.poste.ch ou par le biais de l'application IncaMail de la Poste, après l'authentification réussie de la cliente/du client.

3.4.2. Authentification, moyens d'accès

Les moyens d'accès (nom d'utilisateur, mot de passe) définis par la cliente/le client pour IncaMail sont nécessaires aux fins de l'authentification.

La Poste peut reconnaître d'autres moyens d'accès (p. ex. Login Centre clientèle, SuisseID, ID du canton de Genève, etc.). Leur utilisation a lieu conformément aux dispositions de l'offre concernée et n'est pas objet du présent contrat.

En particulier, l'utilisation du Login Centre clientèle n'est pas objet de la présente offre. Elle suppose notamment l'inscription de la cliente/du client au Login Centre clientèle et, partant, l'acceptation des conditions générales Login Centre clientèle (consultables sur www.poste.ch/cg).

3.4.3. Devoir de diligence et responsabilité de la cliente/du client; exemption

La cliente/Le client est responsable de conserver avec soin ses moyens d'accès. Elle/Il est notamment tenu(e) de conserver séparément le nom d'utilisateur et le mot de passe et de les protéger, ainsi que les appareils employés, contre toute utilisation abusive par des tiers. Si des tiers ont accès à son compte client, la cliente/le client doit répondre de leurs actions comme s'il s'agissait des siennes.

Si la cliente/le client a des raisons de penser qu'un tiers non autorisé connaît les moyens d'accès ou peut y avoir accès, elle/il doit immédiatement modifier son mot de passe ou en aviser la Poste.

La cliente/Le client s'engage, lors de l'utilisation d'IncaMail, à ne violer aucune obligation contractuelle ou légale et, en particulier, à n'envoyer aucun message au contenu illicite ou comportant des virus ou des spams.

La cliente/Le client répond des dommages causés à la Poste ou à des tiers par le contenu de messages électroniques qu'elle/il transmet avec IncaMail ou occasionnés par une utilisation d'IncaMail qui serait abusive, non conforme au contrat ou contraire à la loi.

Si, suite à une violation coupable des obligations susmentionnées de la part de la cliente/du client, des tiers font valoir des prétentions directement contre la Poste, la cliente/le client s'engage à indemniser intégralement la Poste, notamment pour ce qui est des frais de procès. La Poste informe la cliente/le client sans délai lorsque de telles prétentions sont formulées à son encontre.

3.5. Blocage de l'accès

La Poste est en droit de bloquer l'accès de la cliente/du client à IncaMail sans préavis et sans dédommagement si la cliente/le client ne respecte pas les présentes CG, si elle/s'il est en retard dans le paiement de ses factures ou si la sécurité globale du système n'est plus garantie.

La cliente/Le client peut faire bloquer son accès en tout temps en contactant le support officiel IncaMail de la Poste. Ce faisant, elle/il doit montrer de manière plausible qu'elle/il est l'ayant droit des adresses e-mail dont elle/il demande le blocage. Si, durant un certain temps, l'accès de la cliente/du client est bloqué en raison de circonstances échappant à son contrôle, la cliente/le client n'engage pas sa responsabilité concernant les paiements adressés à la Poste.

4. Prix et modes de paiement

4.1. Prix

Les prix et modèles de prix (Basic, Premium, etc.) publiés sur www.poste.ch/incamail s'appliquent à l'utilisation d'IncaMail. Toute modification de prix demeure réservée et fait l'objet d'une publication préalable.

La cliente/Le client supporte les coûts générés par les messages qui ne peuvent pas être distribués pour des raisons non imputables à la Poste (p. ex. faute de frappe dans l'adresse e-mail ou système de la/du destinataire non disponible).

4.2. Modes de paiement

La cliente/Le client peut choisir parmi les divers modes de paiement indiqués dans le cadre du processus de paiement. L'utilisation de tels modes de paiement de la Poste ou de tiers a lieu conformément aux dispositions de l'offre concernée et n'est pas objet du présent contrat.

Pour les paiements par carte de crédit, la cliente/le client accepte que la Poste soit autorisée à céder ses créances à l'organisme de carte de crédit correspondant. Dans ce cas, les dispositions relatives au contrat de carte de crédit s'appliquent.

4.3. Retard de paiement

Lorsqu'une créance devient exigible, la débitrice/le débiteur est mis(e) en demeure par un rappel, à moins qu'aucun rappel ne soit requis aux fins de la mise en demeure. Les dispositions légales s'appliquent.

La cliente/Le client est tenu(e) de s'acquitter d'un montant forfaitaire de 20 francs pour le deuxième rappel et pour toute autre action de recouvrement subséquente. Demeurent réservés les éventuels frais supplémentaires (p. ex. frais de poursuite et de procès). La cliente/Le client est en droit d'apporter la preuve que la Poste n'a subi aucun dommage ou que celui-ci est largement inférieur au montant forfaitaire exigé.

4.4. Compensation

La cliente/Le client est autorisé(e) à compenser les créances de la Poste uniquement avec des contre-crédances ayant force exécutoire ou que la Poste ne conteste pas.

4.5. Prise en charge des coûts par des tiers

L'utilisation par des clientes/clients autorisé(e)s à utiliser IncaMail en vertu de contrats conclus entre des tiers (p. ex. employeur) et la Poste est facturée aux tiers en question. En cas d'utilisation illicite d'IncaMail, la cliente/le client engage sa propre responsabilité pour tout dommage subi par la Poste.

5. Effet juridique et licéité des messages transmis électroniquement

Les indications spécifiées dans ce chapitre 5 ne sont ni contraignantes ni exhaustives. Il appartient exclusivement à la cliente/au client de s'informer en détail sur les effets juridiques et la licéité des messages transmis électroniquement dans chaque cas particulier.

Les effets juridiques des messages électroniques envoyés et reçus à travers IncaMail sont régis en l'espèce par les prescriptions légales, ainsi que la pratique des tribunaux et administrations de l'ordre juridique national compétent, de même que par les éventuelles conventions privées existantes.

L'utilisation d'IncaMail, notamment à des fins de respect des délais, se fait exclusivement aux risques et périls de la cliente/du client. S'agissant du respect des délais, il y a lieu de prendre en compte que des retards peuvent survenir en cas de transmission électronique.

5.1. Communication électronique des écrits avec les autorités en Suisse

En Suisse, IncaMail est une plateforme reconnue pour la notification sécurisée dans le cadre de procédures régies par le code de procédure civile suisse (CPC), la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), le code de procédure pénale suisse (CPP) et la loi fédérale sur la procédure administrative (PA). Les réglementations détaillées se trouvent dans les lois et dispositions d'exécution applicables.

Les adresses des autorités participantes sont publiées dans le répertoire de la Chancellerie fédérale (www.ch.ch/fr/e-justice/).

La cliente/Le client est informé(e) qu'en règle générale (a) **seul le mode d'expédition IncaMail «Recommandé» est autorisé pour la communication valable d'écrits aux autorités au sens des lois citées et que** (b) les écrits doivent impérativement porter une signature électronique qualifiée au sens de la loi fédérale sur la signature électronique.

D'autres conditions de validité peuvent être réglées dans les lois et dispositions d'exécution applicables.

Les produits permettant de générer des signatures électroniques qualifiées ne sont pas objet de la présente offre. La cliente/Le client peut obtenir les produits correspondants p. ex. sur www.swissid.ch/fr/.

5.2. Réserve du droit étranger

La cliente/Le client prend note que l'échange de données avec signature (qualifiée) et/ou chiffrées en dehors de la Suisse relève des systèmes juridiques étrangers et peut donc avoir des effets divergents, le cas échéant plus étendus ou moins étendus, par rapport au droit suisse. L'échange de messages chiffrés est en outre soumis, dans certains pays étrangers, à des restrictions légales.

6. Disponibilité d'IncaMail

Si la cliente/le client envoie via IncaMail des communications assorties de délais, elle/il doit prendre les mesures nécessaires pour que ces délais puissent être respectés même en cas d'interruption du système.

De petits travaux de maintenance peuvent être réalisés à tout moment, sans préavis, en dehors des heures de bureau. Est considérée comme heures de bureau la période allant du lundi au vendredi entre 08h00 et 17h00 CET. La cliente/Le client est informé(e) des travaux de maintenance prévus, pour autant qu'il soit prévisible pour la Poste que l'interruption durera plus de trois heures.

7. Recours à des tiers

La Poste est habilitée en tout temps à recourir à des tiers pour l'exécution de ses prestations.

8. Garanties

La Poste garantit les caractéristiques suivantes pour les messages envoyés via IncaMail: intégrité, incontestabilité, confidentialité et authentification (informations complémentaires sur www.post.ch/fr/espace-clients/services-en-ligne/incamail/info).

La Poste garantit en outre que, pendant toute la durée du contrat, les messages envoyés via IncaMail pourront être déchiffrés pendant une période de 24 mois à compter de la date d'expédition. Dans la mesure où elle en informe la cliente/le client, la Poste peut rendre possible le déchiffrement au-delà de cette période ou peut, exceptionnellement, raccourcir cette période pour des raisons de sécurité.

9. Responsabilité de la Poste

Toute responsabilité de la Poste pour négligence légère est exclue. En cas de dommage subi par la cliente/le client, il lui est en outre remboursé tout au plus le prix qu'elle/il aurait dû payer pour l'envoi du message interrompu ou endommagé, conformément à la liste de prix.

Toute responsabilité est exclue envers les clientes/clients qui utilisent IncaMail sans inscription ou qui ne sont inscrit(e)s que pour la réception de messages.

Les dispositions des CG IncaMail n'excluent ou ne limitent en aucune manière l'(éventuelle) responsabilité d'une partie envers l'autre:

en cas de décès ou de dommage corporel; ou
en cas d'escroquerie ou de tromperie astucieuse; ou
en cas de situation dans laquelle la loi ne permet pas d'exclure ou de limiter la responsabilité, ou de tenter de le faire.

10. Renseignements à des tiers

La cliente/Le client peut se faire inscrire dans les répertoires «Répertoire eGov Suisse» et «Répertoire IncaMail Recommandé», et configurer les possibilités de recherches.

Les clientes/clients bénéficiant de solutions destinées à la clientèle commerciale peuvent vérifier avant l'envoi de messages IncaMail, grâce à l'option «Connector Member Only», si une adresse e-mail déterminée est enregistrée sur IncaMail. La cliente/Le client peut bloquer son/ses adresse(s) e-mail afin de la/les soustraire à de telles recherches. Au surplus, aucun renseignement n'est fourni à des tiers, sauf si la Poste est tenue de renseigner en vertu de la loi ou sur injonction d'autorités agissant conformément au droit ou d'organes compétents en matière de poursuite pénale.

11. Protection et sécurité des données

Lors de la saisie et du traitement des données personnelles, la Poste veille au respect des dispositions des législations suisse et européenne en matière de protection des données, ainsi que de la loi sur la poste. Elle protège les données de ses clientes/clients par des mesures techniques et organisationnelles appropriées et les traite de manière confidentielle. Les informations suivantes

sur la protection des données concernent le traitement des données personnelles en rapport avec l'utilisation d'IncaMail. Des informations concernant le traitement des données sur nos sites web figurent dans les déclarations de protection des données publiées sur les sites web correspondants (incamail.com sur www.post.ch/fr/pages/footer/protection-des-donnees-et-informations-legales; poste.ch/incamail sur www.poste.ch/declaration-protection-des-donnees).

La Poste collecte, traite et enregistre des données personnelles uniquement dans la mesure où celles-ci sont nécessaires à la fourniture des prestations, à la facturation ainsi qu'au traitement et au suivi de la clientèle, notamment à la garantie d'une prestation de grande qualité, ou sur la base d'une autorisation de la cliente/du client. Si la cliente/le client est domicilié(e) dans l'Union Européenne, la base juridique pour le traitement des données est constituée par l'art. 6, al. 1, phrase 1, let. b, RGPD, dans la mesure où la collecte des données a lieu dans un but d'exécution du contrat, ou par l'art. 6, al. 1, phrase 1, let. a, RGPD lorsque le traitement des données se fonde sur une autorisation de la cliente/du client.

Les données personnelles sont sauvegardées en Suisse. La Commission européenne a pris une décision constatant l'adéquation des transferts de données personnelles en Suisse.

Les données qualifiées d'obligatoires sont celles qui sont exigées par la loi ou qui font l'objet d'un contrat, ou encore qui sont nécessaires à la conclusion du contrat. Le refus de fournir les données demandées peut entraîner pour la cliente/le client des conséquences juridiques ou économiques telles que le refus de la conclusion du contrat ou des conditions contractuelles moins avantageuses.

Les données personnelles pertinentes pour un contrat, en particulier les données pertinentes en matière fiscale, sont supprimées après la fin du délai légal de conservation et au plus tard dix ans après la fin du contrat. La durée de sauvegarde générale des données personnelles peut exceptionnellement s'étendre jusqu'à 30 ans, dans la mesure où cela est nécessaire pour faire valoir, exercer ou défendre des prétentions juridiques.

La cliente/Le client est informé(e) que l'adresse de domicile qu'elle/il a vérifiée peut être communiquée à la/au destinataire d'un message en tant que partie intégrante du message ainsi que sur les justificatifs. Elle peut aussi être communiquée à l'expéditrice/l'expéditeur d'un message en tant que partie intégrante des justificatifs.

Si la cliente/le client donne son accord exprès à la saisie et au traitement de données personnelles par la Poste à des fins publicitaires, la Poste est en droit de contacter la cliente/le client dans un but publicitaire, via les canaux correspondants. Ceci vaut jusqu'à l'exercice par la cliente/le client de son droit de révocation concernant le traitement des données à des fins de publicité directe. L'autorisation de la cliente/du client englobe le droit de la Poste de saisir et de traiter des données personnelles dans un but d'étude de marché (p. ex. sondage sur la satisfaction des clientes/clients) et dans un but de conseil.

Si la Poste a recours à des tiers pour fournir des prestations, elle est en droit de leur permettre d'accéder aux données requises à cet effet, étant entendu que ceux-ci sont soumis aux mêmes obligations que la Poste elle-même en matière de protection des

données. Sauf dispositions légales contraires, le tiers n'est pas autorisé à traiter les données pour son propre compte ou sans mandat ou instructions de la Poste.

Dans des cas précis, certaines données personnelles (notamment les adresses) peuvent être transmises à des tiers dans la mesure où la loi le permet ou après obtention du consentement préalable de la cliente/du client ou dans le cadre des objectifs de traitement évoqués ci-avant. La cliente/Le client a le droit de demander des informations sur ses données ainsi que le droit de les faire corriger, supprimer, détruire ou de les rendre transmissibles, et de déposer plainte auprès de l'autorité de surveillance. Elle/Il peut interdire le traitement et la publication de ses données et révoquer les éventuelles autorisations qu'elle/il a données.

S'il n'est possible d'établir ni l'exactitude ni l'inexactitude des données, la cliente/le client peut exiger qu'il soit fait mention de sa contestation.

Demeurent réservées les exigences légales qui lient ou autorisent la Poste en matière de traitement ou de publication des données. Si la loi interdit notamment la suppression des données, celles-ci sont uniquement bloquées et non supprimées.

Si la cliente/le client souhaite demander une correction, un blocage ou une suppression des données, elle/il doit déposer une requête dans ce sens, accompagnée d'une copie de son passeport ou de sa carte d'identité.

Les clientes/clients qui souhaitent faire valoir leurs droits peuvent s'adresser à: Poste CH Réseau SA, Contact Center Poste, Wankdorfallee 4, 3030 Berne; message IncaMail ou e-mail à support@incamail.ch. Les e-mails ne sont pas cryptés et sont, de ce fait, exposés aux risques de sécurité typiques pour ce moyen de communication. Si la cliente/le client traite des données relatives à des tiers dans le cadre de l'utilisation du Centre clientèle, des services en ligne ou des applications, elle/il en assume l'entière responsabilité à leur égard.

12. Entrée en vigueur, durée et résiliation

Le contrat entre en vigueur comme décrit au chapitre [3.1](#) paragraphe 2 et au chapitre [3.2](#) paragraphe 2.

Le contrat d'utilisation d'IncaMail Basic est conclu pour une durée indéterminée. Il prend fin par résiliation dans le respect des échéances et délais suivants. La cliente/Le client peut résilier le contrat à tout moment, sans observer un délai de résiliation. La Poste observe un délai de résiliation de dix jours pour la fin d'un mois.

Le contrat d'utilisation d'IncaMail Premium prend fin sans résiliation à l'échéance du contrat. IncaMail Basic reste à disposition au-delà de la durée du contrat. Toutes les relations contractuelles peuvent être résiliées en tout temps, avec effet immédiat, pour justes motifs. La résiliation requiert la forme écrite (p. ex. via IncaMail). La suppression du compte IncaMail par la cliente/le client est considérée comme une résiliation.

13. Droit de révocation

Si la cliente/le client est une consommatrice/un consommateur et qu'un contrat à titre onéreux a été conclu entre la Poste et elle-même/lui-même concernant l'utilisation d'IncaMail, la cliente/le client dispose du droit de révocation selon les dispositions suivantes:

Information sur la révocation

Droit de révocation

La cliente/Le client a le droit de révoquer le présent contrat dans les quatorze jours, sans indication de motifs. Le délai de révocation est de quatorze jours à compter du jour de la conclusion du contrat.

Afin de pouvoir exercer son droit de révocation, la cliente/le client doit informer Poste CH Communication SA, Wankdorfallee 4, 3030 Berne, e-mail: incamail@swisspost.ch, au moyen d'une déclaration explicite (p. ex. par courrier postal, fax ou e-mail), de sa décision de révoquer le présent contrat. Pour ce faire, la cliente/le client peut employer le modèle de formulaire de révocation joint, qui n'est toutefois pas obligatoire.

Afin que le délai de révocation soit observé, il suffit d'envoyer la communication d'exercice du droit de révocation avant l'expiration du délai révocation.

Effets de la révocation

Si la cliente/le client révoque le présent contrat, nous sommes tenus de lui rembourser tous les paiements reçus de sa part, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires résultant du choix d'un mode de livraison autre que la livraison économique standard que nous proposons), sans délai et dans les quatorze jours au plus tard à compter du jour où sa communication de révocation du contrat nous est parvenue. Pour ce remboursement, sauf accord contraire, nous employons le même mode de paiement que celui que la cliente/le client a choisi pour exécuter la transaction d'origine. Nous ne lui facturons en aucun cas des frais en raison de ce remboursement. Si la cliente/le client a demandé que la fourniture des prestations commence pendant le délai de révocation, elle/il est tenu(e) de nous verser un montant adéquat correspondant à la part des prestations déjà fournies jusqu'au moment où elle/il nous informe de l'exercice de son droit de révocation du présent contrat, compte tenu des prestations globales convenues dans le contrat.

Modèle de formulaire de révocation

(Pour révoquer le contrat, il y a lieu de remplir ce formulaire et de nous le retourner.)

À l'att. de Poste CH Communication SA, Wankdorfallee 4, 3030 Berne
E-mail: incamail@swisspost.ch

Par la présente, je/nous (*) révoque/révoquons le contrat conclu par moi-même/nous-mêmes (*) concernant l'achat des marchandises suivantes (*) / la fourniture des prestations suivantes (*)

Commandé le (*) / reçu le (*)

Nom de la/du/des consommatrice(s)/consommateur(s)

Adresse de la/du/des consommatrice(s)/consommateur(s)

Signature de la/du/des consommatrice(s)/consommateur(s)
(uniquement en cas de communication sur papier)

Date

(*) Biffer ce qui ne convient pas.

Fin de l'information sur la révocation

14. Effets de la résiliation, extinction de la possibilité de déchiffrement

En cas de résiliation de la part de la cliente/du client ou de comportement de la cliente/du client justifiant une résiliation, une éventuelle durée résiduelle expire sans indemnisation.

Avec la fin du contrat, les possibilités d'accès au compte IncaMail et de déchiffrement des messages et des justificatifs expirent. De ce fait, il incombe à la cliente/au client de sauvegarder en continu les messages et les justificatifs déchiffrés dans son propre système.

15. Modification des CG IncaMail

La Poste se réserve le droit de modifier en tout temps les CG IncaMail. La nouvelle version est portée à la connaissance de la cliente/du client suffisamment tôt avant son entrée en vigueur; elle est en outre publiée sur les sites Internet de la Poste. Les CG IncaMail modifiées sont réputées acceptées si la cliente/le client ne s'y oppose pas par écrit (p. ex. via IncaMail) dans un délai d'un mois. Toute contestation vaut résiliation du contrat et entraîne automatiquement sa dissolution. La cliente/Le client est informé(e) de ces droits et de leurs conséquences lors de la communication de la modification.

16. For

Le for est Berne (Suisse).

En cas de litige concernant des contrats conclus avec des consommatrices/consommateurs, le for est celui du domicile ou du siège de l'une des parties lorsque l'action est intentée par la cliente/le client, et celui du domicile de la défenderesse/du défendeur lorsque l'action est intentée par la Poste. Sont considérés comme des contrats conclus avec les consommatrices/consommateurs les contrats que la cliente/le client conclut dans un but qui ne peut pas être attribué à son activité professionnelle ou commerciale.

Pour les clientes/clients dont le domicile ou le siège commercial se trouve à l'étranger, le for de la poursuite et le for exclusif pour toutes les procédures est Berne (Suisse).

17. Droit applicable

La relation contractuelle est exclusivement régie par le droit suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

18. Forme de publication juridiquement valable

Les CG IncaMail juridiquement valables et faisant partie intégrante du contrat sont publiées sous forme électronique et peuvent être consultées sur www.incmail.com ainsi que sur www.poste.ch/cg.

19. Service à la clientèle IncaMail

Le service à la clientèle pour IncaMail se tient à disposition selon les informations sur www.poste.ch/incmail.

© La Poste Suisse SA, 06.2021, Version EU en FR

Poste CH Communication SA incmail@poste.ch
IncaMail poste.ch/incmail
Wankdorffallee 4
Case postale
3030 Berne

DIE POST 